

Il est que l'expédition du Maroc ne soit une seconde expédition du Mexique.

Et il évoque l'autre danger, celui des généraux trop enclins à prendre leurs propres opinions pour des lois nécessaires impérieuses de la Défense Nationale.

« Parfois ! C'est M. Tassies qui le premier, en 1907, demanda la suppression de toutes les réserves. Toute la droite était avec lui ! »

Les interrupteurs ne souffèrent plus mot.

M. André Lefevre croit au péril d'une attaque brusquée de l'Allemagne

Et il réclame les trois ans de service

M. André Lefevre, qui prit place à la tribune après M. Thalamas, sembla vouloir opposer tout son discours à celui de M. Chautemps, prononcé lundi dernier.

« Contrairement à M. Chautemps, annonce-t-il, je crois à la possibilité d'une attaque brusquée. Et pour y parer il faut renforcer les effectifs de l'armée active, voter le projet de la commission sur les 3 ans de service... »

« Si tous les Français, ajoute-t-il, croyaient à ce péril imminent tous seraient prêts à adopter les solutions indispensables... »

« Oui, mais pas les mêmes ! riposte Jaurès... »

« L'appui de sa thèse dit le péril de l'attaque brusquée », M. André Lefevre cite des chiffres.

« Dans la période de trente ans qui vient de s'écouler, la France a dépensé, pour son matériel de guerre, 2.750 millions, tandis que l'Allemagne a dépensé 4.700 millions... »

« La loi de 1907, selon M. André Lefevre, n'a pas fait faillite. Seulement elle est devenue insuffisante parce que les conditions internationales ont changé... »

« Il faut nous attendre à une attaque soudaine de l'Allemagne. Il développe ce point avec des arguments qui vont se retourner contre sa thèse, tout à l'heure... »

« L'Allemagne, dit-elle, nous fait la guerre sans nous en rendre compte. Elle ne peut soutenir une guerre de longue haleine qui coûterait 40 ou 50 millions par jour... »

« Le groupe de la Triple-Entente possède dans ses banques nationales plus de sept milliards en or. Le groupe de la Triple-Alliance n'a que trois milliards de devises en or dans ses banques... »

« Voilà d'excellentes raisons pour qu'on ne fasse pas à la France une guerre prolongée... »

« Il y en a d'autres. La France est en état de se nourrir elle-même, soit par les ressources de son sol, soit par l'exportation de ses produits... »

« Dans les pays de la Triple-Alliance il y a par un 25 millions de quintaux de blés qui manquent. La mer bloquée, il n'y a plus d'approvisionnement possible... »

« La droite qui s'apprêtait à applaudir sembla étonnée de ces arguments. Le centre, hostile et ne comprenant rien, se tourna vers l'extrême gauche en s'amusant... »

« Mais tout ce que vous dites est très rassurant ! Alors, à quel bon des mesures extraordinaires ! »

« M. André Lefevre sentit qu'il lui était nécessaire de changer son plan d'attaque... »

« Je ne suis pas stratège », dit-il, puis il ébaucha les plans de guerre de l'Allemagne. Selon lui l'Allemagne fondera sur la France à l'improviste, par une attaque brusquée, puis après nous avoir battus se retournera vers la Russie pour l'écraser... »

« De tout cela l'orateur tira cette conclusion que la France aura à soutenir seule le choc allemand... »

« Si vous vivez dans l'illusion que la guerre ne commencerait qu'en 70 ou 80 jours, vous compromettez la sécurité de nos armées et la sécurité de la France ! »

La défense des mobilisés de 1870

par l'extrême-gauche

La séance va devenir « intéressante » c'est à dire qu'on va se prendre à partir sur tous les bancs. C'est l'évocation de la guerre de 1870 qui nous vaut ces escarmouches.

M. André Lefevre entendit de démontrer la nécessité d'avoir une armée active prête à toutes les éventualités. Il n'a pas confiance dans les réserves : « Il faut tenir compte, dit-il, de l'expérience des Balkans que MM. Messimy et Bénazet nous ont fait connaître, après une enquête impartiale sur place, et de celle de la guerre de Mandchourie, de celle de la campagne de Mandchourie comparée à la campagne des généraux Lyautey, Mangin et Gouraud au Maroc... »

« Pendant l'active a fait merveille. La réserve a préféré attendre l'ennemi que l'attaquer... »

« Ainsi, en 1870, les mobilisés ont été d'un emploi difficile... »

« Une voix à gauche. — Il n'a pas été facile de les faire marcher... »

M. André Lefevre. — « Ils savaient mourir, ils ne savaient pas vaincre ! »

« Ces paroles déclenchèrent de vives protestations de la droite et de la gauche... »

« Non ! mais à Pont-Neuf... », répond l'orateur.

« Et bien et à Saint-Quentin ? Et au Mans ? Les mobilisés ont été admirables ! »

« Au Mans, Chazy a sauvé l'honneur, il n'a pas gagné la bataille ! riposte encore l'orateur blésois... »

Le vacarme commença, intense, se propageant de la droite à la gauche. Il va redoubler de plus belle.

AU MILIEU DU TUMULTE

M. André Lefevre continue à développer sa pensée :

« Avec les trois ans de service, nous aurons une supériorité sur la couverture allemande. Cela sera vrai pour les premiers ans ; tant mieux, nous serons sans inquiétude et la paix ne sera pas en danger, car on sait bien que ce n'est pas nous qui attaquerons les premiers ! »

« Les Allemands disent cela aussi ! Et tout le monde arme à l'entrain ! crie-t-elle de l'extrême gauche... »

M. André Lefevre. — « Vous pensez ce que vous voulez, mais entre la parole des Allemands et la nôtre, je n'hésite pas. J'ai plus de confiance dans la nôtre ! »

L'extrême-gauche proteste bruyamment. Le centre et la droite applaudissent. Des pupitres claquent, c'est le tumulte de la tribune.

Alors M. Deschamps se dressa à sa tribune présidentielle et levant sa main pour parler comme une église, il dit : « Messieurs, je pense qu'il n'y a personne ici qui ne veuille écouter respectueusement des paroles comme celles-ci ! »

Nouveau tumulte qui finit enfin par s'éteindre. L'orateur vola vers le centre.

« Si l'on veut que la République vive il faut d'abord que la France vive ! »

Enfin, Messieurs, qui écoutent ces paroles menaçantes... »

« Personne n'a pu résister à l'extrême-gauche ; ce qui suscite un instant de confusion de l'orateur, parmi les rires soulèvés de toutes parts... »

Le 1er corps de Lille est-il de "couverture" ?

L'orateur, au bout d'un instant, continue. Il dit : « Dans sa comparaison entre la couverture française et allemande, M. Chautemps a commis une erreur en comptant dans notre couverture le corps d'Amiens, celui de Lille et la 15e division de Dijon... »

M. TREIGNIER dit que le 1er corps de Lille au moins est de couverture.

M. TREIGNIER, ministre de la Guerre. — « Non, il n'est pas de couverture... »

M. TREIGNIER. — « On nous a dit la contraire à la Commission de l'armée... »

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond que ce qui a été dit à la commission, c'est que le jour où la loi serait votée, une décision aurait été prise.

M. André Lefevre explique que ces deux corps et cette division ne sont pas à effectifs renforcés et doivent recevoir leurs réserves avant de partir en campagne. Ce ne sont donc pas des troupes de couverture comme les corps de Coblenz ou de Carlsruhe, en Allemagne.

L'orateur discute encore différents points du discours de M. Chautemps. Il entre dans de longues explications sur la mobilisation. Il veut qu'on prépare la somme du matin pour les réserves et qu'on les envoient, lors de la mobilisation, pour leur donner confiance dans leurs chefs !

Les responsabilités de 1870

M. André Lefevre accuse le parti démocratique

Jules Guesde accuse M. Bonaparte

Nous voici donc de la loi de 3 ans. L'orateur essaie d'y revenir.

« En 1870, nous nous sommes endormis dans la confiance... »

« Dans l'Empire », crie-t-on à gauche.

« Je ne veux pas faire de ce débat un débat politique. La responsabilité de la faute en 1870 incombe au parti démocratique autant qu'aux créateurs officiels, au gouvernement impérial. Tout le monde rivalisa de zèle contre les projets militaires du maréchal Niel. Le gouvernement impérial fit proposer en 1870 une réduction du contingent et l'Europe ambroya une réduction des armements... »

« Les représentants Savons proposèrent au gouvernement fédéral de promouvoir un désarmement général. Vous savez quel développement nous avons eue... »

JULES GUESDE. — « Si on les avait écoutés, nous n'aurions pas perdu l'Alsace et la Lorraine... »

M. André Lefevre. — « A qui la faute ? »

JULES GUESDE. — « A Monsieur Bonaparte ! Et vous accusez les républicains d'ailleurs ! »

M. André Lefevre. — « Je n'ai pas fait la partie des responsabilités ! »

JULES GUESDE. — « Je me suis élevé contre la guerre de 1870 ! »

M. André Lefevre. — « C'est vrai ! Mais elle n'en a pas moins eu lieu... »

Toute l'extrême gauche applaudit à l'orateur Jules Guesde qui riposte encore. Mais sa voix se perd dans le tumulte. L'orateur rend hommage au courage des Allemands

qui comme Liebknecht se sont prononcés en faveur de la paix.

Et il fait remarquer : « Sur ce point, je suis singulièrement plus impartial que vous ! »

Interventions de Ghesquière

Ghesquière. — Il faut être impartial tout simplement !

« C'est l'Empire qui fut responsable de la guerre de 1870... »

M. André Lefevre. — « Ne nous payons pas d'illusions ! Ne faisons pas sonner des phrases de réunions populaires ! »

COUTANT. — Vous attaquez les républicains !

M. André Lefevre. — Il n'y a que deux catégories de Français... »

Ghesquière. — Non ! il y a des Français. C'est tout !

COLLY. — C'est un nouveau boulangisme que vous êtes en train de créer !

Et les cris de se succéder, et les applaudissements se font entendre. Le droit M. VANDAME frappe à coups de poing sur son pupitre et Ghesquière l'interpelle avec ses amis : « En dépit de vos attaques, c'est vous qui êtes des faux braves, des faux-fleurs ! »

M. VANDAME se dresse. « D'une façon pleine et entière, je dis que M. Chautemps, qui j'ai dit ! Pourquoi me prend-t-on partie ? De quel droit m'attaquez-vous ? »

Le mot continue durant dix minutes. Tout le monde parle. Il faut attendre.

Rappel de l'ordre de Ghesquière et Colly

L'orateur qui a pu reprendre la parole, annonce, en matière de conclusion, qu'il votera dans ses grandes lignes, la proposition de la commission, non qu'il oppose une discussion sur la mobilité.

« Si le service de trente mois lui paraît comme une chose inadmissible, il ne peut pas convaincu qu'on soit obligé de garder les jeunes gens pendant les 36 mois de leur vie... »

Il est persuadé qu'on arrivera à une solution qui satisfait les conceptions de deux époques différentes, sans faire de rupture brutale, permettra d'arriver à régler les charges du pays.

COLLY. — Les fils des richards ont des congés !

Vous êtes les cabotins du pays !

Le vacarme recommence.

M. LE PRÉSIDENT rappelle le règlement verbal.

Ghesquière, qui interrompait, dit qu'il est également rappelé à l'ordre par l'inscription au procès-verbal.

M. André Lefevre. — Il n'y a rien de plus par le centre, la droite et une partie de la gauche.

M. Tissier ne croit pas au "dogme" des trois ans

Le premier orateur est M. TISSIER, qui d'abord, en déclarant vouloir voter la loi, a dit qu'il n'était pas partisan de l'extrême-gauche.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

M. TISSIER, avec les mêmes arguments, dit qu'il ne croit pas au dogme des trois ans.

critiquait toutes les guerres entreprises, en particulier celle du Mexique, comme de critique aujourd'hui celle du Maroc. Il se livrait à de longues tirades sur les mêmes banalités.

On parle des pays nouveaux comme de réservoirs de force militaire et on s'apitroie de ce sont des tonneaux pour nos soldats.

La suite du discours de M. Tissier est consacrée à l'indépendance de la France.

Mais les bancs se dérangèrent. On se leva et on se précipita vers la tribune de M. Tissier.

Les députés vont se précipiter vers la tribune de M. Tissier, ils se sont égarés dans les batailles !

AUTRES QUESTIONS

Séance du matin

Le repos des femmes en couches

Paris, 5 juin. — La Chambre a tenu, ce matin, sa séance hebdomadaire.

M. LE PRÉSIDENT a ouvert la séance par la lecture de la loi relative au repos des femmes en couches.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

M. LE PRÉSIDENT a ensuite lu le rapport de M. Dron sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un parlement international.

Le projet est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.

Le projet de loi est relatif à la loi du 4 juillet 1907 sur l'assurance aux vieillards.